

Evershield GmbH
88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Radcon Formula #7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Matériaux de construction
Agent hydrophobe

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Evershield GmbH
Stegwiesen 2
88477 Schwendi-Hörenhausen / ALLEMAGNE
Téléphone +49 7347 9293400
Site internet www.evershield.de

Secteur informatif

Informations techniques info@evershield.eu

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Acides siliciques de sodium

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Evershield GmbH
88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 2 / 10

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Dangers pour l'environnement	Cette substance/ce mélange contient des composants qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB). La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
25 - 35	Acides siliciques de sodium
	CAS: 1344-09-8, EINECS/ELINCS: 215-687-4
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H335

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Assurer un traitement médical.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Evershield GmbH

88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 3 / 10

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse stable aux alcools.
Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée.
Produits extincteurs en poudre.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau incombustible comme le sable.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Evershield GmbH

88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 4 / 10

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains 0,7 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle Vêtement de protection (EN 340)

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire Si les valeurs limites du lieu de travail sont dépassées ou si la ventilation est insuffisante: en cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P1 (DIN EN 143)

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Evershield GmbH

88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 5 / 10

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	11,7
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	101
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	2,3
Densité [g/cm ³]	1,22
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non applicable
Viscosité cinématique	Non déterminé
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

Evershield GmbH
88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 6 / 10

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit

ATE-mix, oral, 1428 - 2000 mg/kg

Substance

Acides siliciques de sodium, CAS: 1344-09-8

LD50, oral, rat, 3400 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acides siliciques de sodium, CAS: 1344-09-8

LC50, inhalatoire, rat, > 2,06 mg/L (4h)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Evershield GmbH
88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 7 / 10

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acides siliciques de sodium, CAS: 1344-09-8
LC50, (96h), Brachidanio rerio, 1108 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 1700 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

160303*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Evershield GmbH

88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 8 / 10

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

Evershield GmbH

88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0

Page 9 / 10

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi.
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Evershield GmbH
88477 Schwendi-Hörenhausen

Date d'émission 11.04.2023, Révision 11.04.2023

Version 1.0 Page 10 / 10

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. ()

Positions modifiées

Aucun



Copyright: Chemiebüro®

